

LOI SUR LES BIENS INSAISSABLES

TR-001-2006

Enregistré auprès du registraire des règlements

2006-05-26

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES BIENS INSAISSABLES, entrée en vigueur

En vertu de l'article 8 de la *Loi modifiant la Loi sur les biens insaisissables*, L.Nu. 2006, ch. 3, ainsi que de tout pouvoir habilitant, la commissaire décrète que cette loi entre en vigueur le 1^{er} juin 2006.

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2006 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
